

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazik, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 52 / A viz Genver – Janvier 2021

LE FILM DU CENTENAIRE DES PAPETERIES BOLLORE A ODET EN 1922



et autres vidéos :

- noces bretonnes en 1912
- baptême au manoir en 1925

Vidéos, mémoires, archives et patrimoine

Ce bulletin des articles publiés sur le site du Grand Terrier au cours du dernier trimestre 2020 démarre par cinq vidéos et une émission de radio : le centenaire des papeteries Bolloré, le baptême de Gwenn-Aël et le roman d'amour des Naufrageurs, le reportage sur la cité de Ker-Anna, et enfin une chronique radio sur une affaire criminelle de 1930.

Quant aux mémoires d'ancien, on saluera le militant René Huguen et ses souvenirs du Front Populaire.

Les documents d'archives sont nombreux dans ce bulletin : le 18^e siècle avec le manoir de Griffonez et une pétition en faveur des domaines congéables ; le 19^e siècle avec le domaine de la légion d'honneur, l'épidémie de variole et la maison de maître de Kervéady.

Une proposition de drapeau municipal trouvée sur le site drapeauxbzh.canalblog.com, avec une variante de déport des croisettes par rapport à l'écu héraldique des Cabellic, les fondateurs de la commune.



Et enfin le patrimoine : l'avant-dernier article traite de l'ouverture au public du site de la carrière de Kerrous, le dernier porte sur la place de la future mairie qui sera inaugurée prochainement.

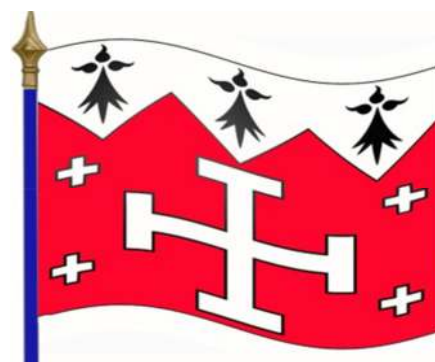


Table des matières

Le film NB de la fête du centenaire de 1922 à la papeterie Bolloré d'Odét, « <i>Film ar veilh-paper</i> »	1
Des noces bretonnes filmées en 1912, charabans et danses à la ferme, « <i>Dimezadeg gwechall</i> »	3
Films du baptême et des Naufrageurs de Gwenn-Aël Bolloré en 1925-1958, « <i>Gwarez filmoù</i> »	6
L'émission de télé Archi à l'Ouest sur Tebeo dédiée à la cité de Ker-Anna, « <i>Saverezh kozh</i> »	10
La chronique radiophonique de l'affaire criminelle de Niverrot en 1930, « <i>Lazhadenn e Niverrot</i> »	12
René Huguen (1920-2017), un militant communiste et passeur de mémoires, « <i>Klasker soñjoù</i> »	14
Manoir et moulin de Griffonez des Lesparler de Coat-Caric en 1730-53, « <i>Tudchentil ar Stangala</i> »	16
Une pétition quimpéroise pour rétablir les domaines congéables en 1797, « <i>Ur skrib-goulenn</i> »	18
La formation des mouvances du domaine de la Légion d'Honneur en 1802, « <i>al Legion a Enor</i> »	20
Une enquête locale sur la marche de l'épidémie variolique en 1850-1851, « <i>Klened ar vrec'h</i> »	22
La vente de la métairie et maison de maître de Kervéady en 1868, « <i>Ti an Aotrou + an Intron</i> »	24
Le houx, le PR, le réservoir d'eau et la carrière de Kerrous de 1972 à 2020, « <i>Mengleuz kozh</i> »	26
Drapeau et histoire du site de la nouvelle mairie à Plas-an-Intron, « <i>Ti-Ker nevez an Erge-Vras</i> »	28

Le film du centenaire de 1922 à la papeterie d'Odé

Film ar veilh-paper

Une vidéo N&B de 14 minutes filmée le 8 juin 1922 dans l'enceinte de l'usine à papier Bolloré d'Odé : une belle fête populaire où tout le monde, notables et ouvriers-ères, semble s'amuser.

Film numéroté 10033 dans la collection des films professionnels de la Cinémathèque de Bretagne.

Médailles, sonneurs et danses

Ce film est un bon complément à la collection des 55 cartes postales du photographe quimpérois Joseph Villard ¹. Sur les clichés on peut voir d'ailleurs voir les caméras 35 mn présentes sur les lieux de la fête, mais on ignore le nom du cinéaste professionnel sollicité par René Bolloré pour immortaliser les événements de la fête.

¹ Joseph Villard, né en 1838 à Ploaré, est initié à la photo par son frère Jean-Marie qui a été formé, à Paris, par Nadar et Daguerre. Il reprend l'atelier de photographie créé par Jean-Marie à Quimper et le développe en parcourant la Bretagne à pied puis à vélo, à la recherche de sujets pittoresques ou de monuments. Il constitue au fil des années une collection unique de plaques photographiques. Son fils Joseph-Marie (1868-1935) prend sa succession dans la photographie, ainsi que son petit-fils Joseph-Henri-Marie (1898-1981).



Une autre vidéo a également été produite, celle où l'on peut voir Marjan Mao gagner une course à pied, et une copie est conservée par l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).

Les scènes filmées sont essentiellement festives : les invité(e)s en costumes traditionnels, les danses bretonnes en quadrettes, couples ou chaînes, les deux célèbres sonneurs de biniou et de bombarde, les démonstrations des gymnastes de la clique des Paotred, les hommes et les femmes sur les manèges, les conciliabules et pitreries alcoolisées ...

Le chrono détaillé du film, selon le compteur défilant en bas d'écran sur la vidéo, est le suivant :

A/18:49-19:30 : Les spectateurs, hommes et femmes en habits traditionnels, les jeunes Paotred

B/19:31-22:27 : La remise des diplômes par René Bolloré

C/22:28-24:48 : Les danses

D/24:49-25:05 : Les 2 sonneurs Fanch Gaillard et François Bodi vit



Novembre
2020

Article :
« La fête du centenaire des papeteries Bolloré en 1922, film muet noir et blanc »

Espace
Audio-Visuel

Billet du
07.11.2020



E/25:06-25:40 : Des danses

F/25:41-29:52 : Foule, manèges, vaisselle, hommes aux chapeaux

G/29:53-30:17 : Gymnastes

H/30:18-30:17 : Invités, garde-chasse et deux soiffards

Parmi les nombreux danseurs, on reconnaît bien Corentin Heydon avec son béret et Corentin Coré, tous deux moniteurs des gymnastes des Paotred Dispount.



Pour ce qui concerne les 12 femmes et les 11 hommes décorés par le patron René Bolloré, leur identification n'a pas encore été menée ; chacun(e) reçoit deux diplômes enroulés et la boîte de la médaille commémorative du centenaire (la médaille proprement dite du travail était épinglée par le préfet, cf. les cartes postales Villard).



Un appel à la reconnaissance de tous les participants à la fête est lancé afin que les générations à venir puissent reconnaître leurs ancêtres papetiers sur les vignettes publiées sur le site Internet.

Et on se demande bien aussi qui pouvaient être les deux pitres assoiffés qui clôturent la vidéo et qui sollicitent en boissons le garde-chasse Alain-Yves Léonus.



Pour l'animation des danses, deux sonneurs cornouaillais, à savoir Fanch Gaillard (1876-1922) à la bombarde et François Bodivit (1887-1963) au biniou, donnent un véritable concert adossé à une haie près du manoir. Gaillard, ménétrier musicien de profession à Quimper, décédé en décembre peu de temps après sa prestation à Odet, est surnommé « *Fri toull* » (nez creux). Bodivit est natif de Clohars-Fouesnant et son père, François aussi, décédé en 1900, a été également un "binaouer" très réputé.



Des noces bretonnes filmées en 1912, charabans et danses

Dimezadeg gwechall

Une vidéo N&B de 8 minutes où l'on voit l'arrivée des convives en charabans, la sortie de la messe à l'église paroissiale et des danseurs dans la cour de la ferme.

Film conservé et numérisé par le musée départemental Albert Kahn des Hauts-de-Seine et numéroté 522 dans la collection des films professionnels de la Cinémathèque de Bretagne.

Messe de mariage et danses

Ce film du musée Albert Kahn, montrant une noce bretonne en milieu rural au début du 20^e siècle, est une rare archive qui a déjà été projetée et présentée à Ergué-Gabéric par Claude Arnal de la Cinémathèque de Bretagne en juin 2003.

Dans ce court-métrage la première scène est l'arrivée des noces en chars-à-bancs sur un chemin rural, précédée d'un couple de sonneurs de biniou et bombarde. Il semble que ce chemin bordé d'un tas de pierres soit le virage de Pont-Banal de la route de Saint-Joachim, avec une prise de vue en léger surplomb depuis la côte menant au bourg d'Ergué-Gabéric. Les deux sonneurs, dont les figures sont cachées par l'ombre de leurs chapeaux, arrivent à pied, et une vingtaine de chars-à-bancs défilent

ensuite, ce nombre attestant de l'importance des familles des mariés.



La deuxième scène est la sortie de la messe de mariage : les invités en habits de noces remontent le cimetière qui entoure l'église paroissiale, passant le long du presbytère et de l'ossuaire.



Jeunes, femmes et hommes franchissent allègrement l'échalier² et se rassemblent sur la rue, avec en arrière-plan la rue de la fontaine, la future maison

² Echaliier, s.m. : dalle de pierre dressée, souvent en schiste, placée dans le mur des enclos paroissiaux. Cette pierre qu'il fallait enjamber servait d'obstacle au franchissement des animaux en divagation, les empêchant de pénétrer dans l'enclos sacré. Elle était également une sorte de droit de passage, ressemblant à un rite initiatique et représentait un symbole temporaire d'égalité, riches et pauvres devant enjamber ce muret de la même manière.



**Novembre
2020**

**Article :
« Noces Bretonnes à Ergué-Gabéric en 1912, Film du musée Albert Kahn »**

**Espace
Audio-Visuel**

**Billet du
14.11.2020**



Nédélec à gauche (actuellement en 2020 en cours de reconstruction).

Le chrono du film, selon le compteur défilant en bas d'écran sur la vidéo, est le suivant :

A/00:00-00:17 : Générique

B/00:18-01:20 : Arrivée des sonneurs et des charabans

C/01:21-03:00 : Sortie de messe près de l'ossuaire

D/03:01-07:34 : Danses à la ferme

E/07:35-07:44 : Générique de fin

cour de ferme, avec une maison d'habitation et son muret de jardin en second plan, et des apentis agricoles sur le côté gauche. Ce corps de ferme ressemble à l'entrée de Kerellou, non loin du bourg, mais ce village ne semble pas avoir hébergé une famille de mariés de l'an 1912.



Les habits traditionnels brodés des noceurs, hommes et femmes, dénotent une certaine opulence, mais à ces noces les plus pauvres ne sont pas oubliés. Pour preuve les enfants en sarreaux larges et « *boutou koad* »³ (sabots de bois) qui regardent le ballet costumé.

Au total 20 noces ont été célébrées en 1912 à Ergué-Gabéric, et pour l'instant aucune n'a été identifiée pour être celle qui eut l'honneur des caméras. Parmi les plus importants, on notera le mariage le 5 novembre de Eouzan et Reine Rolland, fille et fils de contremaître et mécanicien de

³ Boutoukoad, botoù-koad, pl. : littéralement « chaussures de bois » selon la définition française. Le mot botoù a été traduit localement en « sabots » alors que le terme « chaussures ou souliers » s'imposait. L'hypothèse de la traduction maladroite paraît d'autant plus évidente qu'il ne viendrait à personne l'idée de traduire botoù-ler par « sabots de cuir » (Hervé Lossec).

La scène finale est une longue série de danses en rondes et en quadrettes, traditionnellement deux femmes et deux hommes. Aujourd'hui les seules danses à quatre danseurs sont plutôt rares, mais à la fin du 19e siècle et au début du 20e, la gavotte est toujours dansée en quadrettes en pays glazik, et non en couple ou en chaîne.

Les sonneurs de bombarde et bi-niou ne sont pas filmés, et les danseurs se déploient sur une



la papeterie Bolloré. Le jeune entrepreneur René Bolloré, « *ami du marié* » et témoin du mariage, aurait pu demander une prestation cinématographique, mais à ce jour rien ne permet de localiser la scène dansée à Odet.

Les autres mariages ⁴ dont les bans sont publiés concernent principalement des fils et filles d'agriculteurs, de journaliers et domestiques, et quelques artisans (charron, boulanger, meunier). Les familles les plus influentes sont potentiellement à

⁴ Liste complète des mariages et villages des marié(e)s pour l'année 1912 : - 23/10/1912 HEMIDI Alain Marie et BARRE Marie Catherine (Garsalec, Kerdilès) - 05/02/1912 BERNARD Corentin Jean et PETILLON Marie Joséphine (Kerelan, Squvidan) - 19/05/1912 LE GRALL Pierre Louis et BENOIT Marie Yvonne (Menez Groas) - 07/07/1912 HOSTIOU Hervé Louis Marie Corentin et BENOIT Anna (Ty Bur, Lenhesq) - 12/07/1912 LE BERRE Corentin René Marie et PHILIPPE Marie Anne (Bourg) - 20/10/1912 LE BIHAN Paul Marie et RIOU Marguerite Marie (Queleennec) - 21/04/1912 CORNEC Pierre Jean Marie et SIGNOUR Marie Louise (Keranroux) - 09/07/1912 LE MOIGNE Louis Marie et COSQUERIC Magdeleine Marie (?) - 26/05/1912 ESPERN René Marie et GOURMELEN Marie Anne Renée (?, St-Chéron) - 08/10/1912 HELOU Alain Marie Pierre et FEUNTEUN Marie (Kerdévot) - 14/01/1912 LE GALL Yves et LOZACH Marie Jeanne (?) - 10/11/1912 ISTIN François Marie et GALLOU Jeanne Marie (?) - 07/01/1912 GUILLOU Jean François Marie et GUEVEL Philomène (Lezebel, Kerampensel) - 14/05/1912 GUEGUEN Germain et ROLLAND Marie Jeanne (Menez-Groaz, Lestonan) - 21/10/1912 MICHELET Louis Marie et GUILLOU Marie Françoise (Pennarun) - 29/10/1912 MEVELLEC Hervé Jean et PETILLON Marie Perrine (Keronguéau) - 22/05/1912 TREVIAN Yves Marie et QUEAU Catherine Marie (?) - 12/05/1912 LE ROUX Hervé René Marie et TROALEN Joséphine (Bourg) - 05/11/1912 EOZAN Pierre Marie et ROLLAND Marie Renée (Odet).

Lenhesq (Hostiou), Keranroux-Kerrous (Signour), Lezebel (Guilou), le bourg (Le Roux), le moulin de Kergonan (Troalen) ...

Mais il convient de prendre en compte le côté estival des scènes filmées : on y voit des ombrelles, des chapeaux de soleil et des feuilles dans les arbres. Si on exclut les mariages hors saison, il reste ceux-ci :

- 07/07/1912 HOSTIOU Hervé Louis Marie Corentin et BENOIT Anna (Kerfeunteun, Ty Bur) - 12/07 /1912 LE BERRE Corentin René Marie et PHILIPPE Marie Anne (Bourg) - 09/07/1912 LE MOIGNE Louis Marie et COSQUERIC Magdeleine Marie (?) - 26/05/1912 ESPERN René Marie et GOURMELEN Marie Anne Renée (?, St-Chéron) - 22/05/1912 TREVIAN Yves Marie et QUEAU Catherine Marie (Kervao Ergué-Armel) - 12/05/1912 LE ROUX Hervé René Marie et TROALEN Joséphine (Bourg, Meil-Kergonan) - 21/05/1912 BENOIT Pierre Marie et HEMIDY Rose Marie (Stang-Kergoant, Menez Castel).

Si vous reconnaissiez vos ancêtres et/ou le lieu des noces, nous vous serions reconnaissants de le faire savoir ; on garde au frais une bouteille millésimée de cidre pour célébrer l'évènement mémorial.





Films du Baptême et des Naufrageurs en 1925 & 1958

Gwarez filmoù

Deux vidéos avec comme participant ou producteur Gwenn-Aël Bolloré : la première est celle de son baptême et la seconde son film « Les Naufrageurs » où son épouse Renée Cossima joue un des principaux rôles.

Films numérotés 10033 et 3961 dans la collection des films professionnels de la Cinémathèque de Bretagne, et article de présentation du film des Naufrageurs dans la revue Détective.

Baptême d'un gosse de riche

Aël⁵, avec les invités au manoir, les habitants du village à la sortie de la chapelle, les ecclésiastiques en habit, la sœur et le frère aînés, et enfin le héros du jour dans les bras de sa nourrice.



Le film est fait de plans fixes avec une caméra placée à quelques endroits stratégiques extérieurs, face à l'entrée du manoir pour assister à l'arrivée des voitures avec chauffeurs des invités privilégiés, sur le chemin du parc à la chapelle, et à la sortie de la cérémonie religieuse où les villageoises en coiffe et les enfants se précipitent sur les dragées du baptême.



⁵ Gwenn-Aël Bolloré (1925-2001) : jeune résistant, écrivain et poète, Gwenn-Aël Bolloré a été vice-président des Papeteries Bolloré de 1952 à 1974, et P.-D. G. des Éditions de la Table Ronde. Ami des artistes, il a entretenu des relations étroites avec le monde littéraire et cinématographique. Amoureux de la mer et correspondant du Musée d'Histoire naturelle de Paris, il a également créé le Musée Océanographique de l'Odéon dont il fut le conservateur.

Le premier film est une vidéo N&B filmée le 9 septembre 1925 à Odéon où l'on voit René et Marie Bolloré-Thubé organiser le baptême de leur fils cadet Gwenn-

On ne sait pas quel est l'atelier de cinéma qui a été sollicité pour les prises de vues du baptême de 1925. Sans doute est-ce le même cinéaste que celui qui a produit en 1922 le film du centenaire des papeteries Bolloré.



Le chrono détaillé du film, selon le compteur et les titres intercalaires, est le suivant :

A/00:00-00:30 : générique et manoir

B/00:30-02:30 : arrivée des invités

C/02:30-04:19 : départ pour le baptême

D/04:19-08:40 : sortie de la chapelle et distribution des dragées

E/08:40-09:14 : le parrain Pouffic et la marraine Jacqueline

F/09:14-09:39 : le héros du jour avec mademoiselle Hillairet



Les participants principaux à la fête sont :

✚ René Bolloré et son épouse Marie Thubé, accueillant leurs invités et à la sortie de messe.

✚ Les ecclésiastiques, dont certains sans doute de la famille Thubé-Bolloré, à savoir peut-être l'abbé André-Fouet et/ou le jésuite René-Marie de La Chevasserie.

✚ Le chauffeur ou garde avec une casquette, accompagné d'un homme à la longue barbe blanche.

✚ La sœur et frère aîné de Gwenn-Aël, à savoir René-Guillaume que l'on surnommait "Pouffic", et Jacqueline.

✚ Et bien sûr Gwenn-Aël et sa longue traîne blanche, dans les bras de sa nourrice mademoiselle Hillairet.



Si vous aviez des identifications supplémentaires, notamment des membres de la famille, des invités ou des participants au lancer des dragées, nous vous serions reconnaissants.

Film de Moïra la naufrageuse

Le deuxième film de la Cinéma-thèque de Bretagne est une production et un scénario de Gwenn-Aël Bolloré : « Les Nau-

Janvier 2021

Articles :
« Le baptême de Gwenn-Aël Bolloré au manoir d'Odet, film NB de 1925 »

« BRABANT Charles - Le film Les Naufrageurs »

«Le gage d'amour du film "Les Naufrageurs", Détective 1958 »

Espaces Audio-Visuel
Journaux Biblio

Billet du 09.01.2021



frageurs »⁶, réalisé par Charles Brabant et interprété par Henri Vidal (Yann), Dany Carrel (Louise), Charles Vanel (Marnez), Renée Cosima (Moïra), Carl Schnell (Gilles), Alfred Adam (le commissaire), Jean d'Yd (le curé).

Le synopsis : en 1852, sur une île bretonne où sévit la famine, la sorcière Moïra brise le fanal signalant les écueils, et un navire chargé de vivres vient s'y briser. Il est pillé et les survivants sont massacrés. La jeune orpheline Moïra, rejeté par les îliens, est amoureuse du jeune pêcheur Yann ...

Le rôle de Moïra est joué par Renée Cosima⁷ qui n'est autre que l'épouse de Gwenn-Aël Bolloré.

Pour rendre compte de la sortie du film des Naufrageurs, le journal national Détective détaille la rencontre amoureuse du producteur Gwenn-Aël Bolloré et l'actrice Renée Cosima son épouse.

L'article est rédigé par la journaliste et romancière Hélène Moray et le reportage photo est signé Jean-Gabriel Seruzier.

Le mariage est évoqué avec l'idée d'un abandon difficile de carrière de comédienne : « *Ils se marièrent. Ils eurent une petite fille qui s'appelle Anne et qu'on appelle Pomme. Ils furent, ils sont très heureux. Mais au cœur de Renée sommeillait toujours l'amour du théâtre.* »

Mais, bien heureusement le film des Naufrageurs fut l'occasion pour Gwenn-Aël Bolloré de se rattraper : « *Alors il lui écrivit une belle histoire de la côte bretonne et lui offrit, comme un bijou, un rôle fascinant et sans amour.* »

Un rôle sans amour, car « *pénible, brutal ... Moïra n'est pas aimée dans son île de rudes pêcheurs. Elle vit à l'écart. Chacun la fuit et souhaite ardemment son départ.* »

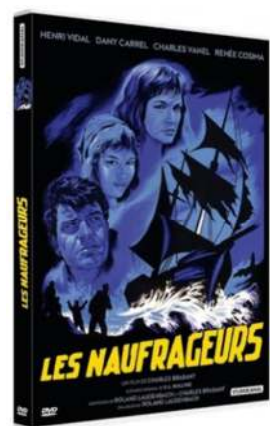
Mais le titre de l'article accrocheur reste romantique et fleur bleue : « *Renée Cosima a reçu le plus beau gage d'amour* » grâce à ce film.

Les photos de Jean-Gabriel Seruzier sont un mélange de scènes du film, de diners littéraires, dont l'un avec « *le grand Jouvet* », et familiales en couple et avec leur fille « *Pomme* » (Anne).



⁶ Naufrageur, s.m. : celui qui provoque volontairement le naufrage d'un navire, à la différence du piller d'épave qui se contente de piller un navire déjà échoué (une épave). Source : Wikipedia.

⁷ Yvonne Henriette Renée Boudin, née en 1922 à Neuilly-sur-Seine, et décédée en 1981 à Ergué-Gabéric, est connue sous son nom d'actrice Renée Cosima. Elle épouse, en 1957, l'homme d'affaires Gwenn-Aël Bolloré. Elle joue notamment la sorcière Moïra dans le film « Les Naufrageurs » de Charles Brabant.





**Mère (Renée)
et fille (Anne,
alias Pomme)**

Ci-dessous :

**Avec Von
Stroheim,
Louis Jouvet
et Gwenn-Aël
Bolloré (et ses
favoris),**

**Et enfin de-
vant l'acteur
Henri Vidal.**



L'émission TV Archi à l'ouest à la cité de Ker-Anna

Saverezh kozh

Décembre
2020

Article :
« La cité de
Ker-Anna,
émission 'Archi
à l'Ouest'
sur Tebeo »

Espace
Audio-Visuel

Billet du
05.12.2020

Une vidéo de 5 minutes
30 qui présente de fa-
çon didactique la spéci-
ficité de la vieille cité ouvrière
de Ker-Anna, sous l'angle de
son architecture innovante et
via l'interview d'Henri Le Gars,
né en 1923, occupant des lieux
pendant 45 années et aujour-
d'hui âgé de 97 ans.

Un film diffusé en septembre
2020 sur la chaîne Tebéo et dis-
ponible sur son site Internet.

1918-1919 afin de loger les sala-
riés de la papeterie voisine
d'Odet, à savoir essentiellement
les contremaîtres et agents de
maîtrise.

Cette cité dite ouvrière est une
des plus anciennes du départe-
ment, et son modèle architectural
était précurseur pour l'époque.
Le journaliste Frédéric Lorenzon
s'est penché en septembre der-
nier sur l'originalité de cette réa-
lisation dans son émission « Archi
à l'ouest » sur Tebéo.



Grâce à de très belles vues aé-
riennes à hauteur de drone et
par un temps ensoleillé de fin
d'été, on y découvre 18 maisons,
certaines logeant deux familles :
« On est sur l'adaptation de la
maison traditionnelle bretonne,
sur un schéma qui se reproduit,
puisque les maisons sont presque
toutes identiques. On a évidem-
ment le granite qui est la pierre lo-
cale, des encadrements en pierre
de taille. On voit certaines entrées

son père, également architecte, et dé-
croche le diplôme de l'école des Beaux-
arts de Paris. Il est retenu pour l'édifica-
tion du Mémorial de Sainte-Anne-
d'Auray à la mémoire des 240 000 Bre-
tons morts pour la France, projet au-
quel il consacra 15 années de sa vie.
L'autre grand chantier de la fin de sa vie
fut la construction de l'église Sainte-
Thérèse de Nantes, qu'il conçut en
briques en collaboration avec Maurice
Ferré. Ami du papetier René Bolloré il
rénova pour ce dernier chapelle et ma-
noir d'Odet, monument aux mort d'Er-
gué-Gabéric et créa une cité ouvrière.

Cité architecturale moderne

La construction de la cité de Ker-
Anna a été organisée par l'indus-
triel René Bolloré et son archi-
tecte nantais René Ménard ⁸ en

⁸ René Charles Ménard est un archi-
tecte né en 1876 à Nantes et décédé
dans la même ville en 1958. Il succède à



qui ont un arc en plein cintre, tout ça est typique des maisons telles qu'on peut les voir un peu partout dans la campagne. »



Olivier Hérault du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement explique l'originalité du lieu : « *Ce qui est intéressant est qu'elle crée vraiment un dialogue entre l'espace commun, partagé, et l'espace commun, individualisé, plus personnel.* ».



Le vétéran des habitants de Ker-Anna, 45 ans dans la rangée nord et aujourd'hui âgé de 97 ans, interviewé par Tébéo, témoigne et illustre l'utilisation du terre-plein au centre du U formé par les maisons en tant qu'espace commun :

« Avec les gosses de mon âge, à l'époque, on se retrouvait tous à jouer au ballon entre les tilleuls. On faisait un but, et on jouait là, alors que le terrain de foot du patronage était disponible en bas, c'était comme ça que ça se passait. ».



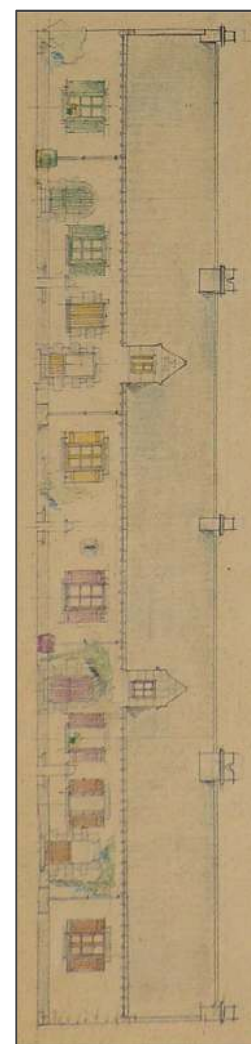
La progression de l'espace commun au privé se passe comme suit : tout d'abord un espace commun en pelouse, puits et tilleuls, puis un petit jardin privé, ensuite la maison d'habitation au loyer modéré ou gratuit, et par l'arrière une deuxième rangée de jardins plus personnels et plus utilitaires, et enfin les dépendances excentrées pour ranger ses outils et éventuellement garer sa voiture.



Le côté moderne de cet habitat est indéniable : « *Pour moi ça correspond à une vraie problématique d'aujourd'hui, une sorte de dualité, à la fois on voudrait un extérieur et on n'a pas le temps ou on n'a pas envie de s'en occuper. Ici finalement l'espace à gérer est très faible, et pourtant on peut profiter d'un espace très grand.* »



Ci-dessous : Papeterie d'Odet, maisons d'ouvriers à rez-de-chaussée, élévation principale, de René Ménard (1876-1958), août 1918

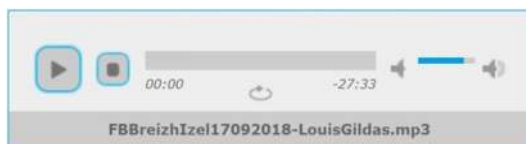


L'affaire criminelle de Niverrot en 1930 à la radio

Lazhadenn e Niverrot

Livre « **Faits divers en Bretagne - 2e saison** » rassemblant les **chroniques radiophoniques de 2018-2019 sur France Bleu Breizh Izel** composées et lues par le journaliste **Louis Gildas**, et consacrées aux **affaires judiciaires des siècles derniers en Bretagne**.

La quatorzième chronique de cette deuxième saisie, avec comme sujet une affaire criminelle gabéricoise datée de 1930, a été diffusée quotidiennement sur l'antenne pendant la semaine du 17 septembre 2018.



Sur le territoire gabéricois

L'affaire a été longuement traitée par les journaux locaux de l'époque (L'Ouest-Eclair, La Dépêche de Brest, Le Petit Breton).

Les premiers articles de 1930, ainsi que la chronique radiophonique, sont titrés « *Le crime d'Elliant* » parce que les premiers secours sont demandés par le maire d'Elliant, le décédé étant employé par le détenteur du moulin de Quénéhayé situé sur la rive elliantaise, mais le champ de ce moulin où a été commis le meurtre est bien de l'autre côté

du ruisseau sur le territoire d'Ergué-Gabéric. Les articles suivants relatent l'affaire comme l'assassinat d'Ergué-Gabéric et l'Ouest-Eclair publie même la photo du village de Niverrot où sont domiciliés la plupart des protagonistes. Et l'acte de décès est bien déclaré dans ce village gabéricois.

L'accusé Jean-Louis Lizen, âgé de 19 ans, natif de Fouesnant de parents miséreux, est domestique pour 200 francs par mois (300 pendant la moisson) dans une ferme de Niverrot, après avoir été ouvrier verrier dans la région rouennaise. Le 12 octobre 1930 il tue à coups de houe un ouvrier agricole, casseur de pierres à l'occasion (tout comme son agresseur), et lui dérobe ses 1660 francs d'économies. Pour commettre son délit, Lizen avoue avoir bu un litre de vin rouge et de l'eau-de-vie de cidre.

Le co-accusé est André Tanguy, 14 ans, est également domestique dans la même exploitation agricole de Niverrot. Orphelin d'un père alcoolique et avec une mère épileptique hospitalisée, il est pupille de l'Assistance publique (renvoyé de l'orphelinat Massé pour indiscipline) et placé dès ses 12 ans dans la ferme de Niverrot. Quand il était petit, son père l'obligeait à aller mendier son pain.

Leur victime, le journalier François - ou plutôt Fañch - Gourmelen, est logé à Niverrot, a 56 ans et est qualifié de vieillard. Méfiant, il porte ses économies sur lui, dans son veston. Casseur de pierres pour le remblaiement de la nouvelle route de Kerdévot à Niverrot, il est aussi employé par le meunier de Quénéhayé comme

Edition des **Montagnes Noires**.



Novembre
2020

Article :
« L'assassinat
crapuleux
d'un casseur
de pierres à
Niverrot,
journaux de
1930-31 »

Espace
Journaux

Billet du
01.11.2020



Photo de la
Dépêche de
Brest

journalier et ramasseur de pommes de terre. Il est présenté comme « *une physionomie plutôt sympathique. très sobre, il acceptait rarement à boire - il buvait de l'eau - ce qui, à certains points de vue, le faisait passer pour un original dans un pays où l'on ne recule pas devant la bolée.* »

Ce qui frappe à la lecture des comptes-rendus d'interrogatoires et d'audiences d'assises, c'est le fossé social qui existe entre d'une part les domestiques, jeunes et vieux, et leurs patrons agriculteurs d'autre part. Les premiers sont désignés par leurs patronymes - Lizen, Tanguy et Gourmelen -, très souvent sans leurs prénoms, et jamais sans les "Monsieur" qui caractérisent leurs patrons. Les domestiques et journaliers travaillent tous les jours, y compris le dimanche jour de crime, matin et après-midi, alors que leurs employeurs sont ce jour-là en sortie de chasse. Les domestiques sont logés très modestement, soit par exemple celle du meurtrier : « *la grange où, près des tas de paille, se trouvait sa chambre.* ».

Au procès d'assises le jury a longuement délibéré, et n'a pas manqué de constater la culpabilité avec vol et préméditation de Jean-Louis Lizen qui aurait dû écoper de la peine de mort.

Mais Le jugement relève des circonstances atténuantes qui, en temps normal, transforme la peine de mort en travaux forcés à perpétuité. Mais ici les jurés convainquent le président de réduire la peine à quinze ans, le célèbre avocat Jean Jadé ayant déclaré que « *son hérédité a pesé certainement sur son geste meurtrier* » et demandé de faire « *la part de responsabilité de la société dans*

l'abandon dont Louis Lizen a été l'objet depuis sa naissance ». Et notamment le fait qu'il a été « *jeté dès l'âge de 13 ans, dans une de ces verreries de la Seine-Inférieure où trop d'enfants se livrent à un travail épuisant dans une lamentable promiscuité morale.* ».

Son jeune complice André Tanguy dont la faute est d'avoir le guet avant l'agression est acquitté. Le journaliste du Petit Breton ajoute : « *Il y a, incontestablement, beaucoup à faire, au point de vue social, pour arrêter la jeunesse dans la voie du crime. C'est une tâche à laquelle il convient de suite de s'attacher. Le temps presse.* ».

* * *

Le lieu du crime, un champ de pommes de terre près de Menez-Niverrot, au centre de la carte :



LE VILLAGE DE NIVERO T, EN ERGUÉ-GABÉRIC



René Huguen, un militant et un passeur de mémoires

Klasker soñjoù



Ce militant communiste né à Lestonan le 23 février 1920 a reçu en 2015 la médaille d'honneur de sa ville d'adoption Saint-Brieuc, mais il avait gardé des liens forts avec sa famille gabéricoise.

Extraits de journaux ou revue, sa fiche dans le dictionnaire ouvrier et social Maitron, ainsi que l'épreuve du diplôme national du brevet d'histoire-géo de 2012 pour la compréhension des événements de l'année 1936.



Ils criaient : Vive Blum !



en 1944 ; adjoint au maire de Saint-Brieuc (1947-1953) ; directeur de cabinet du député-maire communiste René Cance (1956-1959), assistant parlementaire du député communiste François Leizour. En 1936 Il participe aux manifestations de soutien au Front populaire, est fait prisonnier par les troupes allemandes en 1940, est très actif dans l'organisation de l'aide aux enfants espagnols, et crée le journal Ouest-Matin avec Henri Denis. Retraité, il se plonge dans l'étude de l'œuvre du romancier Louis Guilloux qu'il a côtoyé, et publie des monographies sur le parlementaire Alexandre Glais-Bizoin. Il demeure fidèle au PCF.

Il quitte Ergué-Gabéric avant ses 10 ans, son père ayant été embauché comme cheminot en région parisienne, puis à Saint-Brieuc. Il n'oublie pas pour autant ses origines et y revient, notamment en 1936 comme il s'explique dans le journal « *Le Parisien* » le 14.07.2012. Cet été des congés annuels payés décrétés par la loi du 20 juin, il part en famille chez ses grands-parents à Lestonan, où tout le village est employé à l'usine de papier Bollore. « *Pour la première fois, ces ouvriers s'arrêtaient de travailler sans perte de salaire, raconte-t-il. Je revois mon oncle ivre de joie levant le poing en criant : Vive Blum !* » Parmi les images qui restent gravées dans sa mémoire, celle de ces familles assises, parfois inconfortablement, sur le pas de la porte. « *Ils ne faisaient rien, ils savouraient simplement le moment, en discutant, décrit René. Les gens se rendaient aussi visite, on mangeait des gâteaux bretons, c'était une fête permanente.* »

Léon Blum en 1936

René Huguen :
« On ne peut pas s'imaginer ce qui s'est passé. Aujourd'hui, les congés, c'est comme si ça avait toujours existé. »

La biographie de René Huguen a l'honneur de figurer dans le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, plus communément appelé « *Le Maitron* » (du nom de son initiateur Jean Maitron). Après avoir été instituteur, son parcours militant est le suivant : secrétaire des Jeunesses communistes des Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor)

Son père Jean-René est né en 1900 à Stang-Odet, le hameau isolé près de la papeterie d'Odet et d'où était sa grand-mère paternelle Françoise Philippe. Le grand père Jean-Louis (1863-1926) est « *ouvrier papetier* » sur les actes d'état-civil. L'oncle Yves-Marie, décédé en 1979, est également ouvrier papetier, celui que son neveu décrit dans le journal « *Le Parisien* » comme criant « *Vive Blum !* ».

En 2012, basée sur un article similaire de souvenirs dans « *Le Télégramme* », l'épreuve du diplôme national du brevet d'histoire-géo inclut deux questions relatives à 1936 :

Question 3 (document 3) :

- a) À quel groupe social appartient René Huguen ? 0,5 point
- b) Comment la population française accueille-t-elle, selon son témoignage, les avancées sociales liées au temps libre ? Justifiez votre réponse en relevant deux éléments du texte. 2 points

Du côté de sa mère Marie Jeanne Le Meur, née Cuzon, René Huguen se souvient de la maison de Croas-Spern de ses grands parents. Sa grand-mère Marie Jeanne Cuzon et son grand-père Laurent Le Meur habitent au bord de la route de Croas-Spern une petite maison qui a été rasée en 1996.



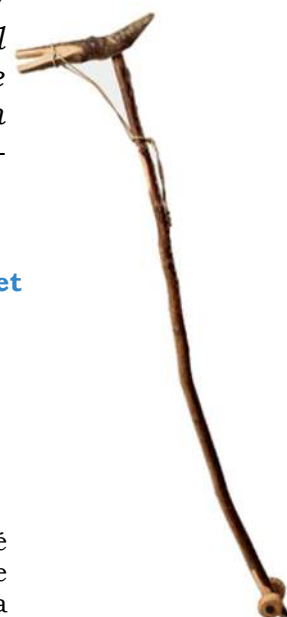
Il se souvient : « *Au bout d'un jardinet protégé de la route par une haie d'aubépine, se tient l'antique maison au toit fatigué. Le couple Le Meur habite là, moyennant quelques travaux périodiques demandés par les propriétaires de Saint-Joachim. Ah! comme je me sens bien en ces jeunes années, sur cette terre battue où courent souvent les poules, entre ces meubles rustiques dressés sur des cales inégales ; comme je me sens bien à cette grande table à l'intérieur de laquelle Grand-Mère range pain, farine et beurre ou dans l'âtre, chauffant mes petits pieds au-dessus des cendres chaudes ! Et lorsque Grand-Père rentre de sa dure journée de cantonnier et qu'il applique sa barbe piquante sur mon front en lançant fièrement: "Ar goas !" (jeune homme).* ».

Ce Laurent Le Meur, cantonnier, est aussi le grand père de Jean Le Reste, ce dernier l'ayant retrouvé sur une photo de 1915 d'un groupe d'ouvriers de la mine d'antimoine de Kerdévot et ayant également célébré sa mémoire : « *Je garde le souvenir d'un homme attachant qui, me prenant par la main, tenant un "crepig" ⁹ de l'autre, m'amenant chercher des noisette. Le matin, quand il partait travailler sur les routes je le vois avec ses marteaux et son coussin (pour se protéger les genoux).* »



Ci-contre à droite : Crochet à noisettes transformé en cheval patou (Musée de Bretagne, Rennes)

⁹ Crepig, sm : bout de bois taillé en crochet qui faire descendre les branches de noisetier pour la cueillette des noisettes.



Manoir et moulin des Coat-Caric à Griffonez au 18^e s.

Tudchentil ar Stangala

Les actes de propriété du domaine noble et roturier de Griffonès, moulin et villages voisins situés sur l'éperon du Stangala, sous la forme d'aveux à la veille de la Révolution par les veuves des sieurs de Lesparler de Coatcaric et de la Boissière en Pleyben.

Documents conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique sous la cote B2012.

Prochement en partie noble

Trois générations des seigneurs de Coat-Caric sont au 18^e siècle les propriétaires fonciers du domaine de Griffonez dépendant du fief du Roi : Pierre Lesparler (<1655-1727), René Corentin Lesparler (<1690-1721) et le chevalier Jean Marie Charles Lesparler (1720-1750). Le titre de Coat-Caric leur est attribué par le manoir éponyme en Plestin-les-Grèves (Côte-d'Armor), mais cette branche réside dans le château de la Bouexière en Pleyben, acquis par le mariage de leur aïeul en 1640.

Deux liasses de documents, datés de 1730 et 1752, conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique, attestent du contour de leur propriété suite aux décès de René Corentin Les-

parler et René Corentin Lesparler, par les déclarations de leurs veuves respectifs (Marie Sébastienne Bizien et Marie Anne Charlotte de Marigo).

Vraisemblablement Pierre de Lesparler a hérité à la fin du 17^e siècle de la propriété de Griffonez des seigneurs de Grassy, la description des biens concernés et des droits seigneuriaux afférents étant identiques. Les lieux concernés sont le manoir de Griffonez, Kerberon, Kernoaz, le moulin à eau, Quélenec bihan (ce dernier village étant en partie morcelé : « le tiers est au fief du sieur abbé de Landevennec »).



Pour le moulin à eau de Griffonez, placé sur l'Odet en croutebas et désigné aujourd'hui sous le toponyme de Meil-Poul, ses dimensions précises sont données en pieds ¹⁰ : « de long trante sept pieds, de franc traize et demy et de hauteur six et demy », à savoir 12 mètres de longueur, 4,5

¹⁰ Pied, s.m. : unité de mesure de longueur divisée en 12 pouces, et d'environ 32-33 cm. En France, avant la réforme de Colbert en 1668, le pied de roi ancien avait une valeur de 326,596 mm. En 1668 une tentative de normalisation fut tentée avec la nouvelle toise dite de Chatelet pour une mesure de 324,839 mm. Cette valeur fut conservée en 1799 avec l'introduction du mètre estimé à environ 3,09 pieds [source : Wikipedia].

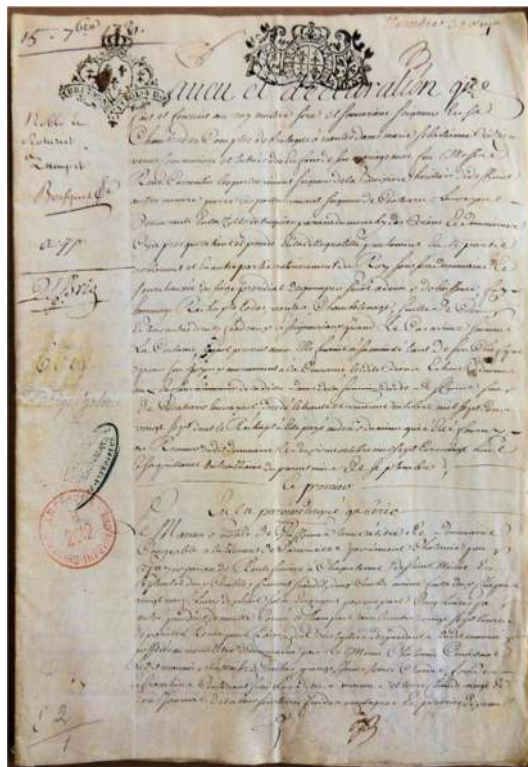
de largeur et seulement 2,1 de hauteur.

Les lieux sont décrits avec cette précision : « *toutes les maisons des dits manoir, domaine et moulin cy-devant sont couverts de gleds* » (chaume). Le manoir est composé de « *maisons, crèches, grange* », et l'on notera que le pré-inventaire établi en 1972 pour le Patrimoine Culturel de Bretagne mentionne sur le bâtiment principal et l'étable au nord plusieurs ouvertures à « *piédroits chanfreinés* », et également un linteau de l'étable avec une date gravée 1608 ou 1628, ceci correspondant sans doute à une extension entreprise du temps des Grassy, prédécesseurs des Coat-Caric.

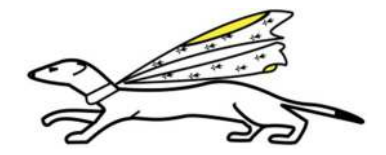


L'ensemble est réputé être possédé « *prochement en partie noblement et en autre partie roturièrement du Roy* », ou plus précisément « *qu'il ny en a de noble que le dit manoir de Griffones et le moulin et les autres estant biens roturiers* » Les impôts spécifiquement levés sur les biens nobles

(chefrente ¹¹, droits de moutte, foy et hommage, champart ...) ne sont pas dus pour les villages de Kerberon, Kernoaz et de Quélenec où les domaniers ne doivent que la rente au titre de « *domaine congéable à l'usement de Cornouaille* ».



À la suite des aveux ou rapports de succession de 1730 et 1752, le receveur du roi confirment la validité des déclarations des deux veuves, en précisant bien que le domaine de la sénéchaussée de Quimper est aliéné respectivement au comte de Toulouse et au duc de Penthièvre (père et fils) qui sont les derniers gouverneurs de Bretagne avant la Révolution française.



¹¹ Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable (Yeurch, histoire-bretonne).

Novembre
2020

Article :
« 1730-1753
- Manoir et
dépendances
de Griffonez,
propriété des
Coat-Caric La
Bouexière »

Espace
Archives

Billet du
21.11.2020

« Par nous Ma-
thurin Théophile
Huchet sieur
Dangeuille con-
seiller avocat du
Roy au siège pré-
sidental de Quim-
per l'aveu en
parchemin four-
ny au Roy par
dame Marie Anne
Charlotte de Ma-
rigo veuve doua-
rière de messire
Jean Marie
Charles chef de
nom et d'armes
de Lesparler,
sieur de Coatca-
ric ... pour cause
du manoir noble
de Griffones sit-
tué en la pa-
roisse d'Ergué
Gaberic avec les
issues moulin à
eau ... »



Pétition quimpéroise pour les domaines congéables

ur skrib-goulenn

Une pétition demandant le rétablissement des domaines congéables en Basse-Bretagne, suite à leur suppression en août 1792, existant sous forme manuscrite et imprimée, et déterminante pour le rétablissement de ce régime de fermage en octobre 1797 (loi du 9 brumaire de l'an VI).

Le manuscrit conservé à la Médiathèque de Quimper et numérisé sur son site, et l'imprimé de l'imprimerie d'Y. J. L. Derrien (signataire) numérisé sur le site Internet Gallica de la Bibliothèque Nationale de France.

Un droit aboli puis rétabli

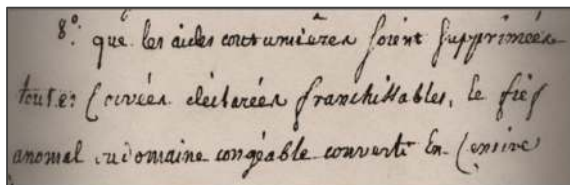
Le régime des domaines congéables, appelé aussi convenancier, est le contrat d'affermage appliqué systématiquement pendant l'ancien régime en Basse-Bretagne pour toutes les tenues agricoles, les propriétaires fonciers étant généralement nobles.

Ces contrats avec des variantes locales (ceux d'Ergué-Gabéric étant précisés « à l'usage de Cornouaille ») prévoient pour le domanier le paiement d'une redevance convenancière annuelle, généralement en nature (en mesures de céréales), l'exécution de

corvées, et optionnellement une taxation dite « *champart* »¹² sur les récoltes. Et en contrepartie, le propriétaire doit payer des droits réparatoires couvrant les améliorations des édifices du fermier s'il est amené à le congédier.

À la révolution, de nombreux membres du tiers-état breton réclament la suppression du régime des domaines congéables, car « *il participe de la nature des fiefs* ».

Moins revendicatif, l'article 8 du cahier de doléances du Tiers-Etat d'Ergué-Gabéric, rédigé en 1789, demande simplement la conversion du régime convenancier en redevance censive simple, c'est-à-dire sans les corvées (et sans les impôts sur les récoltes) et sans le paiement des droits réparatoires : « *Que les aides coutumières soient supprimées, toutes corvées déclarées franchissables, le fief anomal ou domaine congéable*¹³ *converti en censive.* ».



¹² Champart, s.m. : redevance seigneuriale, proportionnelle à la récolte. Droit féodal qu'a le seigneur de lever une partie de la récolte de ses tenanciers ; [source : Dictionnaire du Moyen Français].

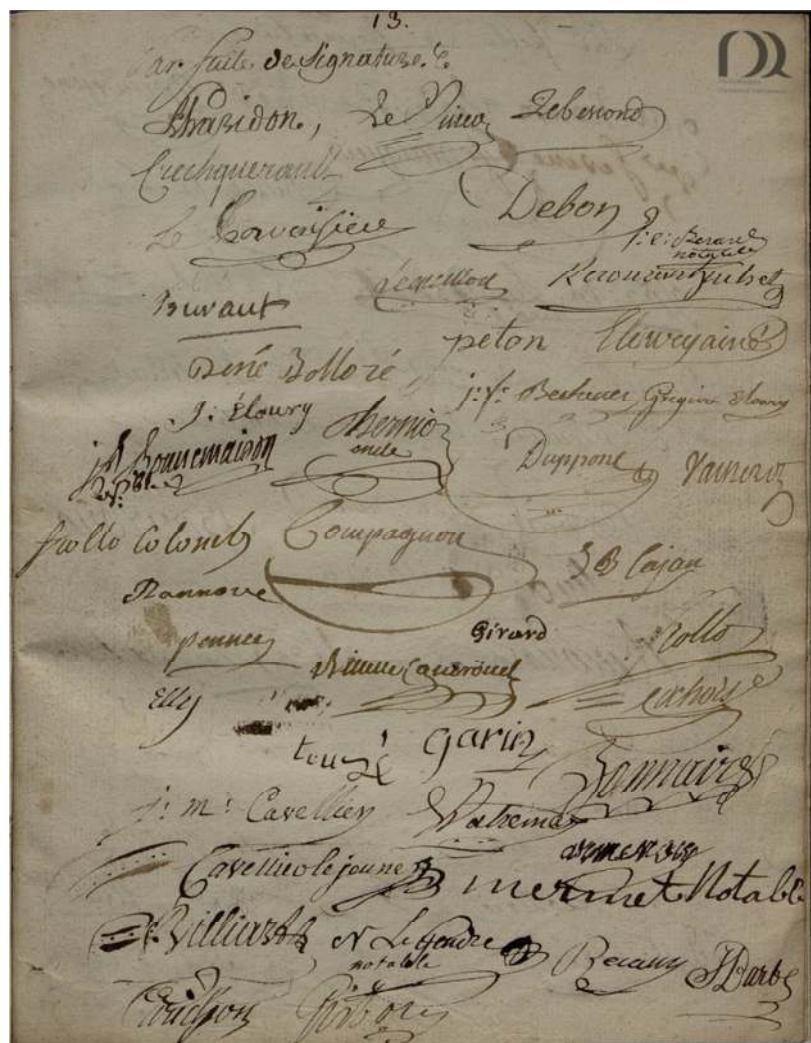
¹³ Domaine congéable, s.m. : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Ces dernières constituent le fonds et restent la propriété des seigneurs. Par contre les édifices sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéder ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices.

« Mais il n'en est pas de même de la Tenure convenancière, fondée sur la liberté des conventions, dont l'origine, nous ne saurions trop le répéter, est antérieure de plusieurs siècles à l'établissement de la féodalité, & exclusive de toute contrainte, de toute servitude ... »

Certains pétitionnaires, dont certains sont francs-maçons, sont liés à la commune d'Ergué-Gabéric : Mermet dit « notable » est le demi-frère de Mermet « le Jeune » (nouveau propriétaire du château du Cleuyou) ; Jean-Baptiste Laurent Le Breton, membre du Directoire du District, docteur en médecine en charge des épidémies locales (dont celle d'Ergué-Gabéric en

Mais aucun habitant d'Ergué-Gabéric ne donne sa signature, ceci très certainement du fait que les nouveaux notables de la commune sont tous agriculteurs, et qu'ils ont souffert en tant que domaniers des effets néfastes des domaines congéables (redevances seigneuriales et aspects arbitraires des congéments). Ils préfèrent certainement l'abolition des conventions, lesquels vont subsister tout au long du 19^e siècle avec une hostilité maintenue entre domaniers et fonciers, avant de disparaître définitivement en 1947 grâce à une loi à l'initiative du député communiste finistérien Alain Signor.

**Billet du
30.11.2020**



Formation du domaine de la Légion d'Honneur en 1802

al Legion a Enor

Les villages de l'est de la commune d'Ergué-Gabéric constituant le fief de Kergestin, sont affectés en 1802 en tant que biens nationaux au domaine agricole de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Documents de « pluviôse de l'an 12 » (février 1804) détaillant la création du domaine quimpérois de la Légion d'honneur, conservés aux Archives Départementales du Finistère sous la cote AD29 1Q2393.

Villages concernés : Quenec'h Deniel, Kermoysan, Lezouanac'h, Keranroué, Keristin, Meil-Faou.

Des fermes requisitionnées

Ces villages situés à l'est de la commune font partie avant la Révolution d'un fief noble inscrit au domaine royal, à savoir le domaine de Kergestin. Après le décès de Jean du Fou, en juin 1492, le domaine de Kerjestin passe dans les mains de sa fille Renée. Cette dernière s'était mariée la même année à Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, et transféra le bien à la famille de Rohan-Guéméné, puis aux Rohan-Gié.

Ces derniers étant les chefs de la résistance protestante bretonne à la fin du 16e siècle, les terres de Kerjestin sont confisquées par

la Ligue et intégrées au « Domaine de la Couronne ».

Et tout naturellement elles font partie de la dotation au domaine agricole de la Légion d'Honneur créé par Napoléon Bonaparte en 1802. Cela veut dire que pendant 5 ans, de 1802 à 1807, les fermiers exploitants des lieux doivent payer une rente à l'Ordre de la Légion d'Honneur représenté par sa cohorte n° 13¹⁴ qui couvre les départements du Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine, Mayenne et Maine-et-Loire.



Les revenus, en céréales et en argent, que versaient les « fermes d'Etat » servent à entretenir les hospices, les écoles de jeunes filles de la Légion d'Honneur et à payer les pensions des décorés.

Grâce d'une part aux archives des Domaines de Quimper datées de début 1804 en pluviôse et ventôse de l'an 12 (cf. facsimile

¹⁴ Cohorte, s.f. : sous le premier Empire, division de la Légion d'honneur, dans son organisation primitive; division de la Garde nationale active : source : TLFi. L'arrêté du 13 Messidor an X (2 juillet 1802), définit l'implantation des Cohortes sur le territoire de la République en indiquant les départements de rattachement.

en ligne) et aux documents de ventes en 1807-1808 (cf. articles séparés) d'autre part, on sait que 12 tenues gabéricaises étaient inscrites dans le sommier ou rentier de la Légion d'honneur du département du Finistère :

- + 1. Tenue à Quenec'h Deniel
- + 2. Autre tenue à Quenec'h Deniel
- + 3. Un convenant à Kermoisan
- + 4. Des prairies à Lezouanac'h
- + 5. 6. 7. 8. 9. Cinq tenues à Keranroué
- + 10.11. Deux convenants à Kerjestin/Keristin
- + 12. Le moulin de Meil-Faou

Les cinq lots complémentaires gérés par le bureau de l'enregistrement et des domaines de Quimper sont situées sur la commune voisine de Saint-Evarzec, notamment Kermorvan et Keridran de l'autre côté de la rivière du Jet.

La nature des rentes dues par les fermiers d'Ergué-Gabéric et de Saint-Evarzec est essentiellement en nature (trois céréales : froment, seigle, avoine) et accessoirement en argent. Les quantités de céréales sont mesurées soit en grands boisseaux, appelés ici « *combles* », ou en « *rases* ». Les sommes d'argent, dues notamment pour l'impôt dit des « *corvées* », sont valorisées en livres et sols, mais à la fin de document de prise de possession les totaux sont exprimés en francs et centimes.

À l'exception du moulin du Faou, toutes les tenues sont dites être « *à domaine congéable* », régime conventionnier et seigneurial maintenu en Bretagne à La Révolution. Le moulin du Faou qui est « *en ruine* » est tenu à ferme.

Le document de 1804 précise aussi la date officielle de la dotation au domaine de la Légion d'honneur, le 25 septembre 1802, à savoir un an avant le début de l'an 12 : « *le 6 vendémiaire dernier et ceux échus pendant l'an 11 qui n'avaient pu être recouverts avant la réception de la dite instruction appartenaient à la Légion* ». Il est rappelé que les rentes versées éventuellement par erreur au trésor public pendant cette période doivent être restituées à la cohorte.

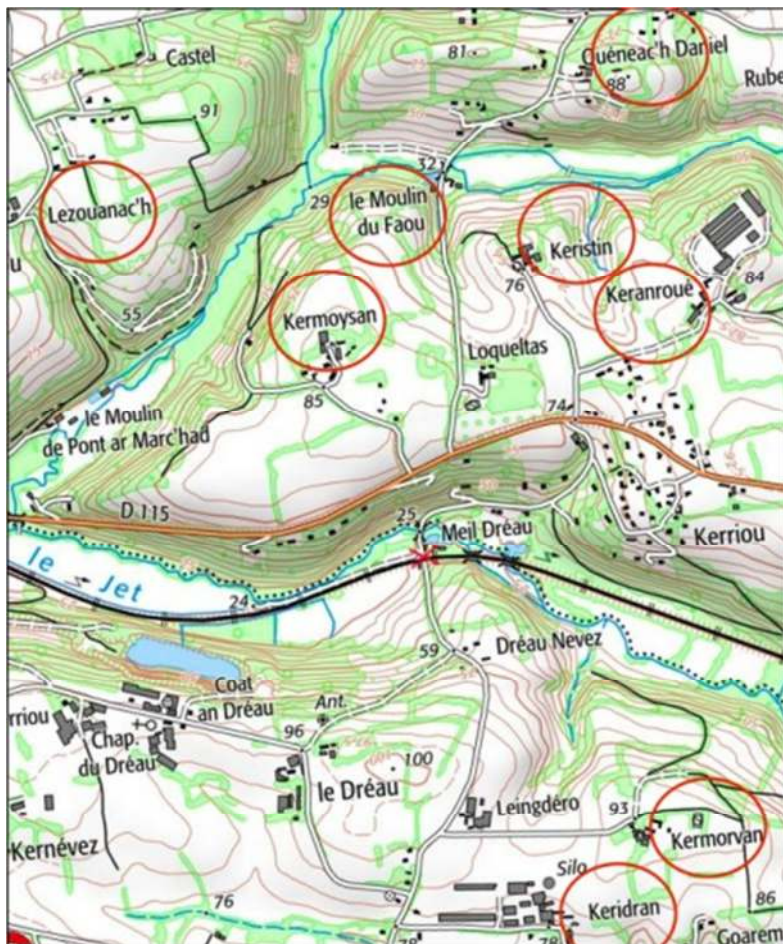
Se révélant inefficaces et ruineuses au niveau national, les cohortes et le domaine de la Légion d'honneur seront démantelés dès 1807 et les propriétés foncières généralement revendues à leurs exploitants. Les six villages d'Ergué-Gabéric ne feront pas exception, ils n'auront été affectés au domaine de la Légion d'honneur que pendant 5 ans, de 1802 à 1807.

Octobre 2020

Article :
« 1802-1807
Le domaine
gabéricois de
l'Ordre national de la Légion d'honneur »

Espace
Archives

Billet du
24.10.2020



Enquête sur la marche de l'épidémie variolique

Klened ar vrec'h

Les réponses au questionnaire du Comité départemental d'hygiène du Finistère par le maire d'Ergué-Gabéric et un médecin, avec des interrogations sur l'efficacité des inoculations vaccinales.

Dossier conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 5 M 47 : grand merci à Pierrick Chuto ¹⁵ pour avoir découvert cette archive.

La variole du latin "variola" qui signifie « *petite pustule* » est une maladie infectieuse d'origine virale, très contagieuse et épidémique, et très ancienne. En Bretagne elle n'est éradiquée qu'en 1955 (dernière épidémie à Vannes), mais c'est au XIX^e siècle qu'elle a le plus frappé et que les campagnes vaccinales ont commencé.

Le vaccin antivariolique découvert par l'anglais Edward Jenner n'est introduit en France qu'à partir de 1820. Et en 1851 le Comité départemental d'hygiène du Finistère organise auprès des médecins une « *enquête sur la marche de l'épidémie variolique* » et de son traitement à Quimper et dans les communes avoisinantes.

Pour Ergué-Gabéric le maire Pierre Nédélec, cultivateur à Kergoant, est invité à répondre à ce questionnaire. A priori il est bien initié à la pratique médicale, car, avec sa fille, il a une longue pratique de soins aux animaux et aux personnes atteintes de la rage ou d'hydrophobie, et en 1877 il sera même inculpé pour exercice illégal de la médecine.

Il donne tout d'abord les chiffres bruts de contamination sur le territoire gabéricois : « *Il n'y a eu aucun cas en 1850. Il y en a eu 14 du 1^{er} janvier 1851 jusqu'au 27 avril 1851. Sur les 14 personnes atteintes, neuf sont décédées. Toutes les victimes avaient plus de 20 ans, l'une d'elles avait 56 ans. La période où il y a eu plus de malades est celle des hommes de 20 à 25 ans.* »

Les questions abordent le sujet des effets des vaccins : « *La maladie a atteint plusieurs enfants qui avaient été vaccinés depuis*

Des enfants inoculés malades

¹⁵ Information et document communiqués par Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, auteur de nombreux articles (Le Lien du CGF, La Gazette d'Histoire-Genealogie.com, ...) et de livres sur les pays de Quimper et de Plobannalec. La dernière parution est la réédition des Exposés de Créac'h-Euzen dans une version réactualisée et très enrichie.

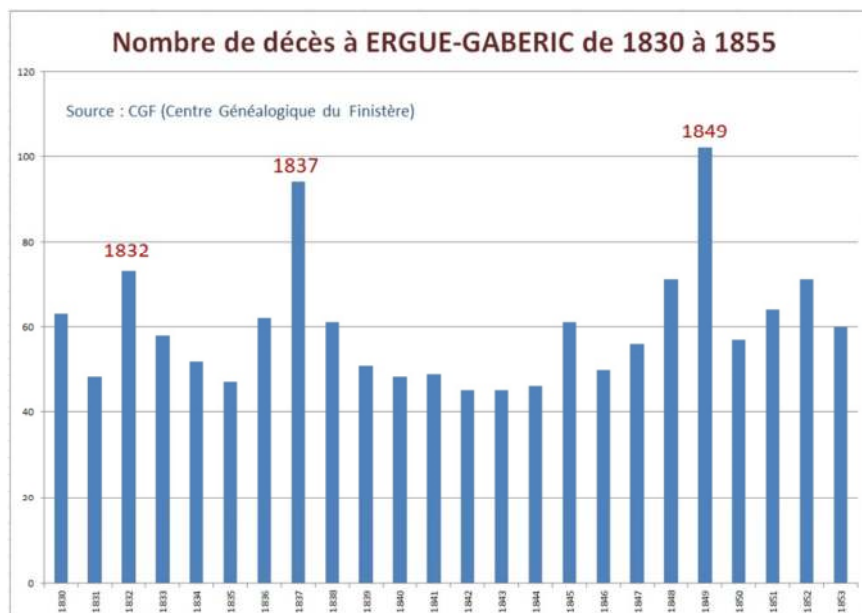


moins de 10 à 12 ans. ». Qu'il nuance par « *Les enfants vaccinés ont moins souffert et la maladie était moins grave. Dans un village il y avait 4 enfants dont 3 avaient été vaccinés, il n'y a eu d'atteint de la petite vérole que celui qui n'avait pas été vacciné.* ». Et le médecin Jean Natten (si l'on lit bien sa signature à la fin de son témoignage) confirme les faits : « *À Ergué-Gabéric j'ai observé six enfants inoculés et quatre ont une variole confluente.* ».

À noter que la formule "petite vérole" est l'expression populaire désignant la variole. Et, dans le cas d'une variole dite confluente, les pustules forment une plaque uniforme sur le visage ou le corps.

L'épidémie variolique touche les enfants, mais aussi les « *vieillards* », ou du moins à un âge où, à Ergué-Gabéric en 1851, on était vieux après 50 ans : « *Il est mort une femme âgée de 56 ans, et un homme âgé de 54 ans [...]. Un habitant de ma commune, qui avait eu la petite vérole à l'âge de 14 ans, en a été atteint de nouveau au mois de février 1851 ; il est âgé de 54 ans. Il a été très gravement malade mais il est bien actuellement.* »

La mortalité due à la variole, d'après Pierre Nédélec, est nulle pour l'année 1850, et de 9 décès constatés pour les 4 premiers mois de 1851, ce qui ferait environ 25 pour l'année entière. Si l'on se réfère à la mortalité annuelle globale d'Ergué-Gabéric, elle est quand même à peine supérieure à la moyenne pondérée de 50 décès, mais en augmentation pour atteindre 72 morts en 1852.



Ergué-Gabéric connaîtra une vague plus importante de variole en 1881 avec une surmortalité annuelle globale de 113 décès, qui sera suivie d'une campagne vaccinale efficace, pour faire disparaître progressivement le fléau de nos campagnes.

Avant 1850 il y a eu aussi trois pics de mortalité : 1832, 1837 et 1849. Parmi les 102 décès de 1849, quelques-uns sont peut-être varioliques, mais c'est surtout l'année funeste d'une autre vague épidémique, le choléra-morbus, qui a touché toute l'Europe, et qui s'est répandu dans la basse-Bretagne par ses ports sardiniers. Et les années 1832 et 1837 sont aussi marqués par la précédente pandémie de choléra.

**Décembre
2020**

Article :
« 1850-1851
- Enquête sur
la marche de
l'épidémie va-
riolique »

**Espace
Archives**

**Billet du
19.12.2020**



Q1. Quelle est la population de la commune ?

Maire : La population, d'après le dernier recensement, est de 2197.

Q2. Quel est le rapport des cas de variole avec cette population ?

Maire : Il n'y a eu aucun cas en 1850. Il y en a eu 14 du 1er janvier 1851 jusqu'au 27 avril 1851.

Q3. Quel est le rapport des décès ?

Maire : Sur les 14 personnes atteintes, neuf sont décédées.



Vente de la métairie et maison de maître de Kervéady

Ti an Aotrou + an Intron



Des archives notariales donnent une photographie de la propriété de Kerveady, composée d'un métairie et d'un manoir, désigné aussi sous le terme de "maison de maître", avant sa vente par adjudication en 1868.

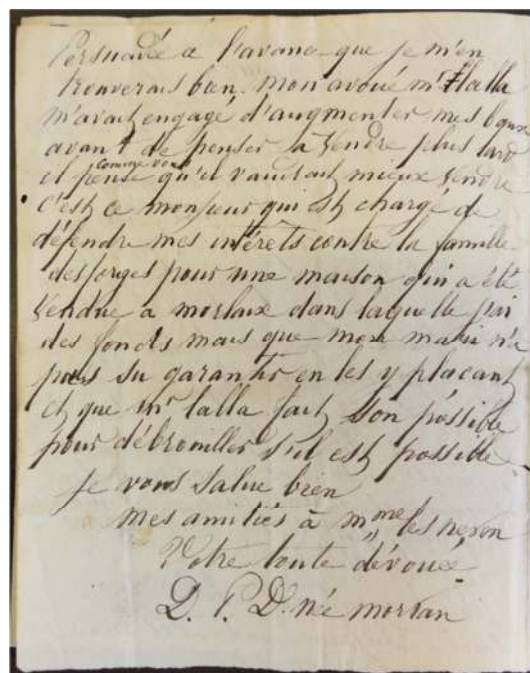
Dossier conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 95 J 295 et insertions dans le journal « *L'impartial du Finistère* »

Une propriétaire exigeante

En cette moitié du XIX^e siècle, les propriétaires fonciers de Kervéady sont Mr et Mme Pelle-Desforges, à savoir Fortuné Louis Marie (1817-1877) commerçant brestois ou « *représentant du commerce* » natif de Morlaix, et son épouse quimpéroise Désirée Anne Marie Morvan (1818-1884), officiellement séparés « *quant aux biens* » en 1866 mais « *débiteurs solidaires* ».

Les époux y ont habité : « *propriétaires et commerçants, demeurant ordinairement à Ergué-Gabéric, présentement à Brest* » ; « *la jouissance - par le fermier - de la maison de maître et la réserve de terrain que mon mari s'était conservée ainsi que le jardin* ». Mais en 1859-68 Désirée Morvan en est la vraie propriétaire comme l'atteste la correspondance in-

cluse dans le dossier avec son notaire Maître Lesneven.



Mais dans le contexte de séparation d'avec son mari et du fait que ses enfants sont encore jeunes, ses revenus sont inférieurs à ses dépenses. C'est sans doute la raison des nombreuses prises d'hypothèque sur sa propriété de Kerveady : dette maternelle en 1856, crédit bancaire en 1859, prêts d'un pâtissier-confiseur, d'un aubergiste et d'un gendarme à cheval en 1866.

Et par ailleurs elle demande à son notaire d'augmenter les rentes annuelles des fermiers et de les forcer à faire les réparations nécessaires. Elle s'intéresse aussi à la valorisation des bois et obtient du fermier de Kerveady le rachat de 22 pins maritimes (on notera le terme qu'elle utilise pour désigner cet arbre : « *prus-sier* » qui pour le dictionnaire Littré est le « *nom vulgaire, dans le département du Finistère, du pin maritime, que l'on croit y avoir été apporté de la Prusse* »).

Les 20 hectares de Kerveady sont composés de « *métairie, maison*

Décembre
2020

Article :
«1859-1868 -
Hypothèques
et vente du
manoir et
métairie de
Kervéady »

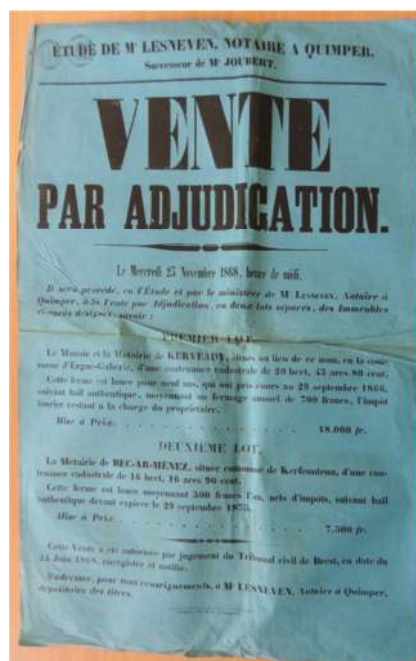
Espace
Archives

Billet du
12.12.2020

de maître (couverte en ardoises), terres chaudes, terres froides, prairies, courtils, jardins et bois ». Les numéros de parcelles étant référencés, on constate que le lieu-dit entier détaillé dans le cadastre est concerné (cf ci-contre).

Tout le monde conseille à Désirée Morvan de vendre son bien, mais elle est réticente : « *je ne voudrais convertir en bien le peu de bien qui me reste qu'après la liquidation complète de ses affaires de crainte qu'on ne tracasse à ce sujet* ». Elle y consent néanmoins en fin d'année 1868, le notaire Lesneven faisant apposer des affiches grands formats et trois insertions réglementaires dans le journal « *L'impartial du Finistère* » pour une mise à prix à 12.000 francs.

A cette date Kerveady est affermé à Hervé Caugant (ses enfants nés entre 1858 et 1868 y sont déclarés), ce pour un bail courant jusqu'en 1874. On ne connaît pas le nom du propriétaire foncier qui remporte la mise aux enchères de 1868. Dix ans plus tard, le cultivateur Jean-Louis Thépaut rachète les lieux et s'y installe comme cultivateur ¹⁶.



¹⁶ Les enfants de Jean-Louis Thépaut et de Marie Anne Billon sont déclarés nés à Kerveady de 1878 à 1900.



Le houx et l'ouverture de l'ancienne carrière de Kerrous

Mengleuz kozh Kerrouz

Depuis le mercredi 9 décembre 2020, le site de l'ancienne carrière Kerrous de la société Delhommeau est devenu un lieu de promenade ouvert au public, à l'initiative du conseil départemental et des villes de Quimper et d'Ergué-Gabéric.

Le site était exploité depuis les années 1970 (cf. photos aériennes), et l'extraction de 150 000 à 300 000 tonnes de granulats par an pour le secteur du bâtiment et travaux publics a été interrompu en 2018, avec comme objectif de créer un réservoir d'eau potable et d'aménager les abords en sentier de promenade avec des arbres nouvellement plantés.

Randonnée jusqu'à Meil-Poul

Le sort de l'excavation minière de Kerrous est désormais fixé pour les quelques décennies à venir : un réservoir alimenté tout l'hiver par les eaux de l'Odét sera déversé en période d'étiage vers l'affluent quimpérois du Steir en amont de l'usine de production d'eau potable du Trohéir en Kerfeunteun.

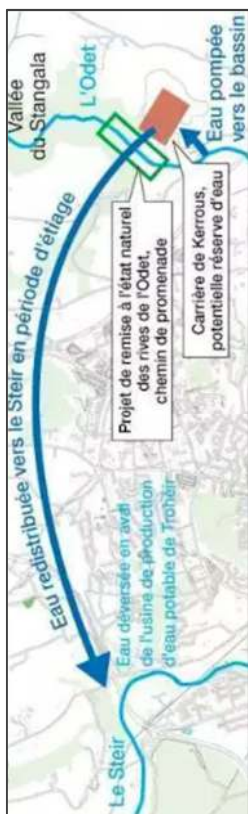
Et en guise de remerciements aux gabérisiens, le site a été transformé avec un petit sentier damé de randonnées, un parking pour les voitures, des plantations d'arbres, un point de vue protégé

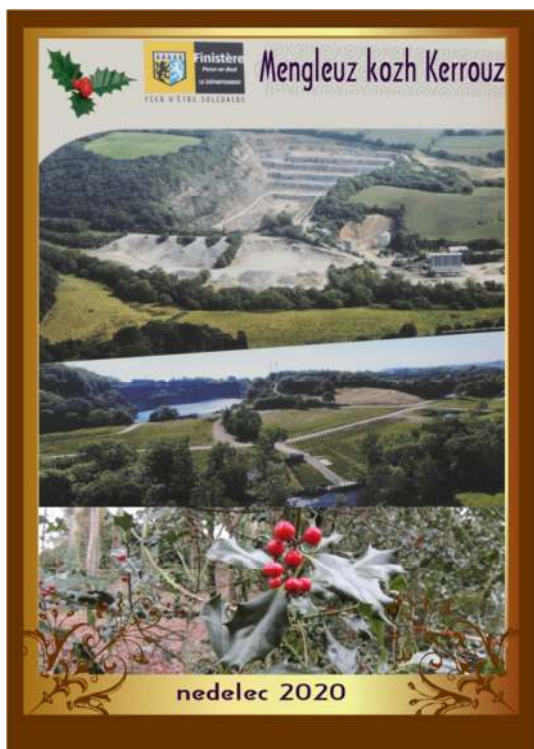
aux abords du réservoir. Voir ci-dessous les photos et vidéo décrivant le site depuis la première zone d'extraction jusqu'à son aménagement actuel.

Un panneau bilingue a été également réalisé avec ces titrages : en français « Ancienne carrière de Kerrous. Propriété du Département. Commune d'Ergué-Gabéric » et en langue bretonne « Mengleuz kozh Kerrouz. Per'hentiezh an Departatamant. Kumun an Erge-Vras ». On fera abstraction de la belle faute du tout premier paragraphe en français à propos du dernier tir de mine en mai 2017.



Comme l'inauguration du site est datée de la 2e semaine de décembre, on pourrait penser à un Noël attendu et espéré localement depuis un certain temps, avec un paquet cadeau illustré des boules rouges du houx qu'on trouve près du site.





Mais le vrai cadeau de Noël sera sans doute le prochain, en 2021, lorsque le sentier de « petite » randonnée » (PR) sur la berge gabéricoise de l'Odet sera ouvert depuis le nouveau parking de Kerrouz jusqu'au site de Meil-Poul en amont. Et si une passerelle est créée, les promeneurs pourront faire une boucle en revenant par le GR 38 qui court sur la berge quimpéroise. Le sentier gabéricois existe déjà (en vert ci-dessous), mais il demande à être repensé à certains endroits pour pouvoir être praticable même par temps des crues bouillonnantes de la plus belle rivière de France.



Ci-dessus : photo aérienne de 1971

Ci-contre : l'Odet fin décembre 2020

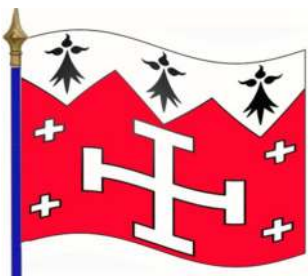
Décembre 2020

Article : « Ancienne carrière de granulats et site naturel de Kerrouz »

Espace Patrimoine

Billet du 25.12.2020





L'histoire du site de la mairie à Plas-an-intron

Ti-Ker nevez an Erge-Vras

Ci-dessus : un drapeau décliné du blason communal : « de gueules à la croix potencée d'argent, cantonné de quatre croisettes de même ; au chef danché d'argent chargé de trois mouchetures d'hermines de sable ». La variante tient en l'adjectif « cantonné » conjugué au masculin.

La nouvelle mairie d'Ergué-Gabéric va bientôt ouvrir en 2021 : c'est l'occasion de se remémorer l'histoire de la métairie de Plas-an-Intron où les services municipaux seront installés.

Références : pré-inventaire du bâti de 1972 dans le cadre du Patrimoine Culturel de Bretagne ; documents d'expertise et d'adjudication de 1794-95 conservés aux Archives départementales du Finistère et présentés séparément en section Archives.

Place nommée déjà en 1794

La métairie de Plas-an-Intron, dépendant du manoir de Pennarun avant la Révolution, était intégrée au domaine noble des seigneurs de Geslin. Le manoir et la métairie encadrent de part et d'autre le bourg d'Ergué-Gabéric, la ferme étant au nord, sur le chemin menant à l'autre manoir de Lezergué.

L'origine ancienne du nom « Plas-an-Intron » (place de la grande dame) ¹⁷ fait peut-être référence

à une "haute et puissante dame" attachée au lieu, à l'instar d'une veuve douairière comme Louise de Kergoat (mère de Charles Provost l'écuyer propriétaire de Pennarun en 1540). En 1794 le dernier seigneur de Pennarun, le chouan Marie-Hyacinthe de Geslin, est réputé émigré et sert comme officier dans l'armée de Georges Cadoudal.

La maison d'habitation de Plas-an-Intron est décrite ainsi dans le document d'expertise de 1794 précédant son adjudication en tant que bien national : « *Maison mannale de simple maçonnerie couverte de gled à une porte, une fenêtre au midy sur chemin menant du bourg à Lezergué aiant de longueur trente pieds franc à deux pignons quinze et demy, hauteur sept.* »

Cette maison "mannale", c'est-à-dire ressemblant à un manoir, au toit de chaume (« *gleds* »), n'est pas la bâtisse actuelle construite au milieu du 19^e siècle, mais l'antique maison basse qui a été détruite en 2018 pour élargir l'accès à la nouvelle mairie d'Ergué-Gabéric.

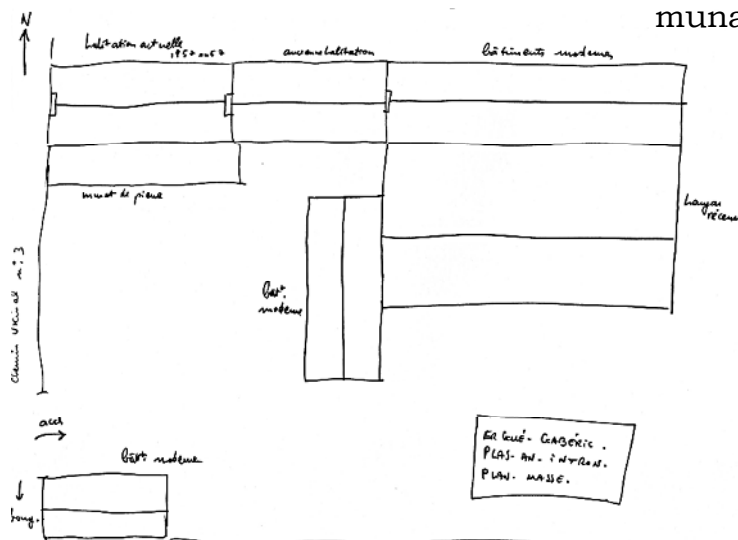
L'expertise du 21 et 22 prairial an 2 (9 et 10 juin 1794) de la propriété de Plas-an-Intron avec crèches, jardins et terres aboutit à un prix estimatif de 2475 livres, document signé par l'avoué expert Salomon Bréhier, futur maire d'Ergué-Gabéric. Lors de la vente aux enchères le

¹⁷ L'origine religieuse, à savoir "An Intron Varia" pour désigner la Vierge Marie, et donc la traduction en "Place Notre-Dame", sont plutôt improbables, ce pour plusieurs raisons : normalement, comme pour Intron-Varia Kervevot (Kerdévot), le Varia n'est pas omis localement ; il y a un autre toponyme

similaire pas très loin, "Plas-an-dans" (place de la danse), qui ne peut pas être cléricale ; la localisation de la ferme, assez loin de l'église et pas en direction de Kerdévot, ne donne pas de raison pour que le lieu soit sacralisé ; il n'y a pas de statue ou calvaire proche, ni de légende populaire associée.

19 germinal an 3 (8 avril 1795), le prix d'acquisition remporté par un notable quimpérois, Jacques Debon¹⁸ (négociant et ancien maire éphémère de Quimper) ne dépasse les 1300 livres.

Il est vraisemblable que Jacques Debon n'a pas occupé la métairie acquise, et laissera son exploitation au fermier Pierre Lozac'h qui la louait déjà aux Geslin moyennant une rente de 175 livres.



Le dossier de pré-inventaire du bâti réalisé en 1972 dans le cadre du Patrimoine Culturel de Bretagne, grâce à ses plans manuscrits de masse des bâtiments, permet de comprendre la transformation au 19^e siècle de la « Ferme de Plas-an-Intron : Habitation ancienne située au bourg (à l'est du chemin vicinal n°3, dernière maison au nord du bourg) ». On lit notamment que la maison dite "actuelle" en bordure de route a cette inscription sur un linteau de fenêtre : « E P P FRANCOIS LE ROUX ET MARIE FRANCOISE LE GUYADER 1857 »,

¹⁸ Jacques-Thomas Debon est un négociant de Quimper. dans les années 1780-90. Il sera maire de Quimper quelques mois en 1793, puis destitué et emprisonné du 17.12. 1793 jusqu'au 08.01.1794.

ce qui atteste d'une construction par François Le Roux (1814-1862) et son épouse Françoise Le Guyader.

Cette maison devrait être prochainement transformée en maison du patrimoine communal. La maison antique au toit de chaume en 1794 et en « tôle ondulée » en 1972 a par contre été démolie pour permettre l'accès aux nouveaux bâtiments communaux.

Un dernier mot sur les si nombreux Le Roux gabéricois : la place d'accès à la mairie et à la médiathèque a été baptisée Louis Le Roux en la mémoire de l'appelé mort en Algérie en 1961, mais ce dernier n'était pas apparenté aux propriétaires de la ferme de Plas-an-Intron. Les anciens se souviennent par contre de Pierre Le Roux, petit-fils du François Le Roux sus-nommé, on l'appelait même « Per Rouz Plas-an-Intron ».

Une raison peut-être pour baptiser la future maison du patrimoine avec ce qualificatif bilingue « place de la grande dame / plas an intron ».



Janvier 2021

Articles :
« La métairie de Plas-an-Intron transformée en mairie en 2021 »

« 1794-1795 - Estimation et vente de la métairie de Place-an-Intron au Bourg »

Espaces
Patrimoine
Archives

Billet du
02.01.2021





« KOZH HA YAOUANK, BRAS HA BIHAN, BLOAVEZH MAT DEOC'H A REKETOMP, DILHAD DIDOULL WAR HO TIVSKOAZ, HA KRAMPOUEZH LARDET A GORFADOÙ » - VIEUX ET JEUNES, GRANDS ET PETITS, BONNE ANNÉE 2021, DES VÊTEMENTS SANS TROUS SUR VOS ÉPAULES ET DE PLEINES VENTRÉES DE CRÊPES GRASSES ...